



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 001808 / MEJ

*La Ministre*

Papeete, le 08 AVR. 2019

*Affaire suivie par :*  
*christina.lai(40.470.578)*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

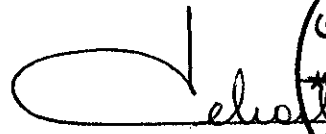
#### **BOURSES MAJORÉES 2019/2020**


La Ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et des sports, informe les étudiants désirant faire acte de candidature pour l'obtention d'une bourse majorée en vue de la poursuite d'études supérieures dans le cadre des filières fixées par l'arrêté n°471 du 28 mars 2019, de l'ouverture du registre d'inscription.

Le dossier est à télécharger sur le site de la DGEE ([www.education.pf](http://www.education.pf)) à la rubrique « bourses et allocations d'étude » du lundi 15 avril au jeudi 20 juin 2019. Il devra être déposé COMPLET aux heures ouvrables, à la Direction générale de l'éducation et des enseignements, pôle des bourses et allocations d'études, annexe de Taaone bâtiment C, et au plus tard le jeudi 20 juin 2019 avant 12h00.

**Rappel :** Les bourses majorées sont essentiellement accordées au mérite, pour la poursuite d'études en Polynésie française ou hors Polynésie française dans les filières prioritaires inscrites dans l'annexe de l'arrêté précité. Les bénéficiaires devront s'engager personnellement par convention, à servir en Polynésie française après l'obtention du diplôme prévu dans la filière reconnue prioritaire par le Pays. Tout dossier **incomplet, illisible ou arrivé après la date limite sera refusé en application du principe général d'égalité entre les candidats.**

**NB :** La liste des filières retenues comme prioritaires par l'arrêté susvisé au titre de l'année universitaire 2019/2020 est consultable sur le site internet de la D.G.E.E. ([www.education.pf](http://www.education.pf), Rubrique « bourses et allocations d'études »).

  
Christelle LEHARTE



GOUVERNEMENT  
Le Ministre  
de l'éducation,  
de la jeunesse  
et des sports  
Polynésie française